

223C0519
FR0000054470-FS0259

30 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2023, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank¹ (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mars 2023, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 13 485 832 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,74% du capital et 9,88% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution de titres UBISOFT ENTERTAINMENT empruntés.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 9 400 722 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 300 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 30 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 16 juin 2023, par exercice au prix unitaire de 48 € ;
- 1 250 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 125 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 40 € ;
- 1 250 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 125 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 32 € ;
- 1 000 lots d'options d'achat cotées pouvant donner droit à 100 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 21 juin 2024, par exercice au prix unitaire de 60 € ;
- 100 000 options d'achat non cotées pouvant donner droit à 100 000 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 19 décembre 2025, par exercice au prix unitaire de 37 € ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 509 474 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 862 128 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 408 566 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2024 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 919 215 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2024 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 554 926 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 29 août 2025 ;

¹ Contrôlée par Crédit Agricole SA (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex).

² Sur la base d'un capital composé de 125 520 452 actions représentant 136 434 451 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 1 contrat à terme prépayé portant sur 986 940 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 29 août 2025 ;
- 1 contrat à terme portant sur 762 424 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2026 ;
- 1 contrat d'achat à terme prépayé portant sur 1 218 726 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2026 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 260 762 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2027 ;
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 1 437 561 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 22 septembre 2027.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 404 171 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 22 mars 2024, portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT³ ;
- 1 contrat à terme prépayé, dénouable jusqu'au 24 mars 2024, portant sur 562 762 actions UBISOFT ENTERTAINMENT⁴ ;
- 30 000 options d'achat portant sur 1 962 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 15 décembre 2023, par exercice au prix unitaire de 66 €⁵ ;
- 52 638 *puts warrants* portant sur 52 397 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 28 juin 2023, par exercice au prix unitaire de 70,90 €⁶ ;
- 63 080 *puts warrants* portant sur 54 528 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 28 juin 2024, par exercice au prix unitaire de 68,30 €⁷ ;
- 74 151 *puts warrants* portant sur 43 287 action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 29 août 2025, par exercice au prix unitaire de 60,10 €⁸ ;
- 109 281 *puts warrants* portant sur 2 613 action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2026, par exercice au prix unitaire de 46,68 €⁹ ;
- 152 246 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2027, par exercice au prix unitaire de 35,27 €¹⁰ ;
- 303 182 calls portant sur 2 570 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 8 juillet 2024, par exercice au prix unitaire de 80,35 €¹¹ ;
- 300 000 calls portant sur 14 456 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2025, par exercice au prix unitaire de 70,70 €¹² ;
- 510 514 calls portant sur 70 717 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 23 septembre 2026, par exercice au prix unitaire de 54,91 €¹³ ; et
- 586 196 calls portant 174 637 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables à tout moment jusqu'au 22 septembre 2027, par exercice au prix unitaire de 41,49 €¹⁴.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 49 570 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») exerçables à tout moment jusqu'au 24 septembre 2024 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

³ Sur la base d'un delta de 1. Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

⁴ Sur la base d'un delta de 0,929 (soit au maximum 606 061 actions). Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

⁵ Sur la base d'un delta de 0,065 (position maximale de 30 000 actions).

⁶ Sur la base d'un delta de 0,995 (position maximale de 52 638 actions).

⁷ Sur la base d'un delta de 0,864 (position maximale de 63 080 actions).

⁸ Sur la base d'un delta de 0,584 (position maximale de 74 151 actions).

⁹ Sur la base d'un delta de 0,024 (position maximale de 109 281 actions).

¹⁰ Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 152 246 actions).

¹¹ Sur la base d'un delta de 0,008 (position maximale de 303 182 actions).

¹² Sur la base d'un delta de 0,048 (position maximale de 300 000 actions).

¹³ Sur la base d'un delta de 0,139 (position maximale de 510 514 actions).

¹⁴ Sur la base d'un delta de 0,298 (position maximale de 586 196 actions).